

REGIME REGIONAL GENERAL  
« CORRECTIONS – SANCTIONS »

FEADER – PSN 23 / 27

BAREMES  
« CORRECTIONS – SANCTIONS »

Pour assurer un respect des engagements transversaux  
par les bénéficiaires d'aides FEADER sur la durée de la programmation 23-27

*Conformément à l'article 59 du Règlement Horizontal 2021-2116 du 2/12/2021, les corrections et sanctions prévues dans ce régime régional général « corrections – sanctions » s'appliquent sous réserve des **cas de force majeure** et des **circonstances exceptionnelles** tels que définis à l'article 3 du règlement 2021/2116 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune.*

## Barème de « corrections – sanctions » liés au non-respect des engagements transversaux du bénéficiaire

ITEMS du Non-respect	DESCRIPTIF du « non-respect » (lien avec les engagements du porteur)	QUALIFICATION ANOMALIE	BAREMES « CORRECTION » Retrait – Refus / Corrections financières	BAREMES « SANCTION » (Administratives / Financière)
<p style="text-align: center;"><b>ERREUR</b></p> <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> <p style="text-align: center;"><b>OMISSION</b></p>	<p><b>Fausse déclaration non intentionnelle</b></p> <p>→ Le bénéficiaire a fourni par erreur des informations ou des pièces justificatives (PJ) erronés</p> <p>→ Le bénéficiaire a omis de fournir certaines informations ou pièces justificatives (PJ) à son dossier</p> <p>Application par la région du <b>“droit à l’erreur”</b> conformément à l’article 59 du règlement UE 2021/2116</p>	<p style="text-align: center;"><b>ANOMALIE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PARTIELLE</b></p>	<p><b>Délai de régularisation proposé par AGR</b> → Adapté à chaque dispositif et type de PJ</p> <p>Si régularisation dans les délais : → <b>Pas de correction financière</b> appliquée au bénéficiaire</p> <p>Si <u>régularisation hors délai ou non régularisation</u> : → <b>Information / PJ non prise en compte</b></p> <p>Ce qui peut entraîner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Retrait des dépenses</b> liées à l’information / la PJ non fournie</li> <li>● Eventuelle correction financière si l’information / la PJ manquante est liée à la commande publique</li> <li>● <b>Refus ou retrait de l’aide</b> si l’information / la PJ conditionne l’éligibilité de l’aide FEADER</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Aucune pénalité additionnelle :</b></p> <p>→ Pas de sanction administrative</p> <p>→ Pas de sanction financière</p>
<p style="text-align: center;"><b>SUSPICION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>FRAUDE</b></p>	<p><b>Fausse déclaration intentionnelle</b></p> <p>→ Le bénéficiaire a fourni volontairement de faux éléments de preuve ou PJ erronées pour recevoir indument l’aide FEADER</p>	<p style="text-align: center;"><b>ANOMALIE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>CRITIQUE</b></p>	<p>Si aide déjà allouée : --&gt; <b>Déchéance totale</b> = retrait total de l’aide</p> <p>Si aide <u>non encore allouée</u> : --&gt; <b>Refus de l’aide</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Sanction administrative :</b></p> <p>Exclusion du bénéficiaire de l’accès à tous les dispositifs FEADER régionaux pour 3 ans à compter de la date de notification du refus de l’aide ou de la date de décision de déchéance</p>

	C'est un cas de suspicion de fraude détectée avec des faisceaux d'indices lors de l'instruction ou du contrôle du dossier FEADER)			<b>Aucune pénalité financière additionnelle</b>
<b>FINANCEURS PUBLICS</b>  <b>NON</b>  <b>DECLARES</b>  (Hors financements européens, pour ces cas cf. item double financement)	<b>Non déclaration d'un financeur public dans le plan de financement (Hors financement européen).</b>  → <u>Non-déclaration involontaire :</u>  Découverte par les instructeurs/contrôleurs de financeurs publics non déclarés du fait d'une incompréhension du bénéficiaire  → <u>Non-déclaration volontaire :</u>  Le porteur ne déclare pas volontairement un ou plusieurs financeurs publics dans son plan de financement (suspicion de fraude)	<b>ANOMALIE PARTIELLE</b>  <b>ANOMALIE CRITIQUE</b>	<u>Non déclaration involontaire</u>  → <b>Leader : retrait partiel ou total de l'aide selon situation</b> Dédution du financement non déclaré du montant FEADER payable, ajustement et recalcul de l'aide  → <b>Autres dispositifs : 10% de correction du montant non déclaré</b> Recalcul de l'aide allouée en respectant les taux d'aide publique et FEADER  <u>Non déclaration volontaire (faisceaux d'indices)</u>  → Refus ou retrait total de l'aide  Application du barème lié à la suspicion de fraude	<u>Non déclaration involontaire</u>  Pas de pénalité additionnelle ni administrative ni financière  <u>Non déclaration volontaire</u>  <b>Sanction administrative :</b> Idem suspicion de fraude  <b>Aucune pénalité financière additionnelle</b>
<b>FINANCEURS PRIVES</b>  <b>NON</b>  <b>DECLARES</b>	<b>Non déclaration d'un financeur privé dans le plan de financement</b>  → <u>Non-déclaration involontaire :</u>  Découverte par les instructeurs/contrôleurs de financeurs privés non déclarés lors de la demande d'aide du fait d'une incompréhension du bénéficiaire ou d'une complexité administrative	<b>ANOMALIE PARTIELLE</b>	<u>Non déclaration involontaire</u>  → <b>Leader :</b> modulation de correction selon le montant issu de la « non-déclaration » qui peut fausser le taux d'aide publique :  . Si le <u>montant est absorbé dans le taux d'autofinancement</u> ⇒ le taux d'aide n'est <b>pas faussé :</b> = <b>pas de correction de l'aide</b> . Si le <u>montant dépasse le taux d'autofinancement</u> ⇒ <b>Recalcul de l'aide</b> pouvant entraîner son retrait total + <b>10% de correction</b> du montant non déclaré	<u>Non déclaration involontaire</u>  Pas de pénalité additionnelle ni administrative ni financière

	<p>→ <u>Non-déclaration volontaire</u> :</p> <p>Le porteur ne déclare pas un ou plusieurs financeurs privés volontairement dans son plan de financement (Renvoi vers la suspicion de fraude)</p>	<p><b>ANOMALIE CRITIQUE</b></p>	<p>→ <b>Autres dispositifs</b> : Recalcul de l'aide pouvant entraîner son retrait total. + <b>10% de correction du montant non déclaré</b></p> <p><u>Non déclaration « volontaire » (faisceaux d'indices)</u></p> <p>→ Refus de l'aide ou retrait total de l'aide</p> <p>Application du barème lié à la suspicion de fraude</p>	<p><u>Non déclaration volontaire</u></p> <p><b>Sanction administrative</b> : Idem suspicion de fraude</p> <p><b>Aucune pénalité financière additionnelle</b></p>
<p><b>DOUBLE FINANCEMENT</b></p> <p>(Inéligibilité des Dépenses)</p>	<p><b>Découverte d'un double financement européen lors du contrôle / instruction de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>la demande d'aide (DA)</b></li> <li>- <b>la demande de paiement (DP)</b></li> </ul> <p>→ Le bénéficiaire n'a pas déclaré une aide européenne portant sur les mêmes dépenses que celles mentionnées dans sa décision d'aide FEADER</p> <p>ou</p> <p>→ Le bénéficiaire a sollicité un autre financement européen postérieurement sans respecter l'engagement portant sur ce point</p>	<p><b>ANOMALIE CRITIQUE</b></p>	<p><b>Refus ou retrait de l'aide</b></p> <p>Si doublon avec un autre financement européen déjà alloué sur les mêmes(s) dépense(s) :</p> <p>→ Retrait des aides publiques de l'assiette PSN 23-27</p> <p>Modalités de correction variable en fonction de l'état d'avancement dans le cycle de gestion du dossier FEADER :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. <u>Si dépôt antérieur, par le demandeur d'une aide FEADER</u>, pour un autre fonds européen sur les mêmes dépenses</li> </ul> <p>→ <b>Dossier FEADER clôturé</b> par le service instructeur sans aide</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. <u>Si l'aide FEADER a déjà été accordée et tout ou partie de l'aide versée :</u></li> </ul> <p>→ Décision de déchéance</p> <p>→ <b>Reversement</b> par le bénéficiaire de l'aide indument versée</p>	<p><b>Aucune pénalité additionnelle :</b></p> <p>→ Pas de sanction administrative</p> <p>→ Pas de sanction financière</p>

<p style="text-align: center;"><b>DATE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DEPOT DE LA DERNIERE DEMANDE DE PAIEMENT</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DEPASSEE</b></p>	<p><b>Date de dépôt de la dernière demande de paiement (DDP) dépassée par rapport à la date inscrite dans la décision juridique</b></p> <p>→ Le bénéficiaire a transmis sa demande de solde à une date postérieure au délai inscrit dans la Décision Juridique (DJ) attributive d'aide</p>	<p><b>ANOMALIE</b></p> <p><b>PARTIELLE</b></p>	<p>Quand la date de dépôt DDP est dépassée : ⇒ <u>relance au porteur</u> de projet pour un dépôt du solde dans un délai imposé par l'instructeur</p> <p><b>Barèmes de correction variables en fonction des modalités de réponse du bénéficiaire :</b></p> <p><u>Si le bénéficiaire répond dans le délai :</u> → Prise en compte de la demande de solde ET → Application d'une correction de <b>5% des dépenses éligibles plafonnées</b> sur l'ensemble des demandes de paiement.</p> <p><u>Si le bénéficiaire ne respecte pas le délai :</u> <b>2 cas possibles en fonction du versement ou pas d'acompte(s)</b></p> <p>→ <u>Si aucun acompte versé</u> ⇒ le <b>dossier est clôturé</b></p> <p>→ <u>Si acompte(s) déjà versé(s) :</u></p> <p style="padding-left: 40px;">. <u>Si l'investissement réalisé est fonctionnel</u> et répond aux objectifs de l'opération ⇒ <b>Bénéficiaire conserve le bénéfice de l'acompte</b></p> <p style="padding-left: 40px;">. <u>Si l'investissement est non réalisé</u> (<u>non fonctionnel</u> et/ou ne répond aux objectifs de l'opération) : ⇒ <b>Décision de déchéance</b> ⇒ <b>Reversement de l'aide indue par le bénéficiaire</b></p>	<p><b>Aucune pénalité additionnelle :</b></p> <p>→ Pas de sanction administrative</p> <p>→ Pas de sanction financière</p>
--	--	--	--	---

<p><b>ABSENCE</b></p> <p><b>PUBLICITE</b></p> <p><b>EUROPEENNE</b></p>	<p><b>Absence totale de publicité européenne</b></p> <p>→ Le bénéficiaire ne respecte aucune des obligations liées aux engagements à tenir en matière de publicité européenne</p> <p>→ Les logos publicitaires obligatoires UE et Région ne sont pas présents</p>	<p><b>ANOMALIE</b></p> <p><b>PARTIELLE</b></p>	<p><u>Délai de remise en conformité</u> accordé au bénéficiaire → 15 jours ouvrés avant application de la correction</p> <p>Application de barèmes de correction gradués et proportionnés :</p> <p>→ Si <u>régularisation opérée</u> par le bénéficiaire avec envoi des justificatifs (photographie situationnelle, lien site internet...) <b>= pas de correction appliquée</b></p> <p>→ Si <u>régularisation partiellement opérée</u> par le bénéficiaire <b>= 1 % de correction appliquée sur aide totale</b></p> <p>→ Si <u>aucune régularisation opérée dans le délai</u> par le bénéficiaire ou <u>absence des 2 logos</u> publicitaires obligatoires (Région + UE) <b>= 3% de correction appliquée sur aide totale</b></p> <p>Souplesse accordée au bénéficiaire : → si preuve(s) de dépense(s) de publicité engagée(s) (devis signé...) = régularisation est validée = pas de correction opérée</p>	<p><b>Aucune pénalité additionnelle :</b></p> <p>→ Pas de sanction administrative</p> <p>→ Pas de sanction financière</p>
<p><b>CARENCE</b></p> <p><b>PUBLICITE</b></p> <p><b>EUROPEENNE</b></p>	<p><b>Carence ou non-conformité de la publicité européenne déployée par le bénéficiaire</b></p> <p>→ Le bénéficiaire respecte partiellement ses obligations liées aux engagements à tenir en matière de publicité européenne</p>	<p><b>ANOMALIE</b></p> <p><b>PARTIELLE</b></p>	<p><u>Délai de remise en conformité</u> accordé au bénéficiaire → 15 jours ouvrés avant application de la correction</p> <p>Application de barèmes de correction gradués et proportionnés :</p> <p>→ Si <u>régularisation opérée par le bénéficiaire</u> avec envoi des justificatifs (photographie situationnelle, lien site internet...) <b>= pas de correction appliquée</b></p>	<p><b>Aucune pénalité additionnelle :</b></p> <p>→ Pas de sanction administrative</p> <p>→ Pas de sanction financière</p>

	<p>ou</p> <p>→ Le bénéficiaire a déployé une publicité européenne non conforme ou erronée</p>		<p>→ <u>Si aucune régularisation opérée ou toujours partielle</u> = <b>1 % de correction appliquée sur aide totale</b></p> <p>Souplesse accordée si preuve(s) de dépense(s) de publicité engagée(s) (devis signé...) = <b>pas de correction appliquée</b></p>	
<p><b>MODIFICATION DU PROJET</b></p> <p><b>SANS EN INFORMER LE SERVICE INSTRUCTEUR</b></p>	<p><b>Obligation non respectée d'information par le porteur des modifications substantielles nécessitant avenant</b></p> <p>→ le bénéficiaire a modifié sans en informer le service instructeur : sa situation, la raison sociale de sa structure, son projet, le calendrier du projet ou des engagements pouvant impacter le dossier</p> <p>→ le projet initial a fait l'objet d'une modification substantielle impactant son éligibilité sans que la Région n'ait été prévenue pour formaliser un avenant</p>	<p><b>ANOMALIE PARTIELLE</b></p>	<p>Correction graduée et proportionnée en fonction de la modification du projet découverte par la Région :</p> <p>→ <u>Si l'économie globale du projet in fine est respectée ainsi que l'ensemble des conditions d'éligibilité :</u> = <b>anomalie "formelle" =&gt; pas de correction</b></p> <p>→ <u>Si l'économie globale du projet in fine est respectée mais que les modifications nécessitent avenant</u> = <b>retrait des dépenses inéligibles + correction de 5% sur le montant des dépenses éligibles</b> plafonnées restantes à la suite de la ré-instruction du dossier.</p> <p>→ <u>Si l'économie globale du projet n'est pas respectée in fine ou si le porteur devient inéligible au dispositif concerné</u> = <b>retrait de 100% de l'aide totale accordée</b></p> <p><i>VIGILANCE : analyse fine du respect de l'économie globale du projet par le service instructeur sur la base des objectifs initialement validés.</i></p>	<p><b>Aucune pénalité additionnelle :</b></p> <p>→ Pas de sanction administrative</p> <p>→ Pas de sanction financière</p>

<p style="text-align: center;"><b>REFUS DE CONTROLE</b></p>	<p><b>Refus du porteur de se soumettre aux contrôles ou de permettre l'accès aux documents justificatifs originaux</b></p> <p><u>3 types de refus du porteur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- refus de fournir des pièces originales alors que le contrôleur est sur place / sur site</li> <li>- refus de recevoir sur place le contrôleur ou refus de donner accès à certains endroits au contrôleur</li> <li>- climat de tension nécessitant le départ du contrôleur sans réussir à finir son contrôle (sans RDV ultérieur possible, décidé avec la chaîne hiérarchique)</li> </ul> <p><u>Type de contrôles concernés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôles réalisés par la Région</li> <li>- contrôles et audits des corps de contrôle externes (C3OP, ASP, CDC, CE...)</li> </ul>	<p><b>ANOMALIE</b></p> <p><b>CRITIQUE</b></p>	<p><b>Retrait de l'aide</b></p> <p>→ Le porteur est exclu du bénéfice de l'aide FEADER pour le dossier concerné par le refus de contrôle</p> <p>Correction appliquée :</p> <p><b>100% de l'aide</b> sur laquelle le contrôle portait avec une variation en fonction de l'aide déjà allouée :</p> <p>→ <u>Si aucun montant payé au porteur</u> <b>Décision de déchéance = aide non versée</b></p> <p>→ <u>Si l'aide ou une partie de l'aide déjà payée au porteur</u> <b>Décision de déchéance = aide déjà versée à recouvrer en totalité</b></p>	<p><b>Sanction administrative :</b></p> <p>Exclusion du bénéficiaire de l'accès à tous les dispositifs FEADER pour 3 ans à compter de la date du contrôle, objet du refus</p> <p><b>Aucune pénalité financière additionnelle</b></p>
---	--	---	--	--

<p style="text-align: center;"><b>PERENNITE DE L'OPERATION ET DES ENGAGEMENTS</b></p>	<p><b>Pérennité des engagements du porteur indiquée dans la décision juridique (DJ) non respectée</b></p> <p>→ vente du bien ou changement de destination</p> <p>→ non-maintien en bon état fonctionnel et pour usage identique des investissements financés (ou cheptel)</p>	<p style="text-align: center;"><b>ANOMALIE PARTIELLE</b></p>	<p>La durée de l'engagement de pérennité est inscrite dans la décision juridique attributive d'aide et dans les règlements des dispositifs régionaux</p> <p><b>Barème de correction proportionné /gradué :</b></p> <p>→ Reversement de l'aide au prorata de la durée où :</p> <p>- <u>l'investissement n'a pas été maintenu dans les conditions d'octroi de l'aide</u> par rapport à la période obligatoire inscrite dans la décision attributive d'aide</p> <p>OU</p> <p>- <u>les engagements ont été constatés comme "non respectés"</u> par rapport à la période obligatoire de maintien de l'investissement inscrite dans la décision juridique attributive d'aide</p>	<p><b>Aucune sanction / pénalité administrative additionnelle</b></p> <p><b>Sanction financière :</b></p> <p>→ Proratisée sur la durée du non-respect des engagements de pérennité</p> <p><b>= pénalité supplémentaire de 30% du montant de l'aide reversée</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>JUSTIFICATIFS PRESENTES ERRONES DIFFERENTS</b></p>	<p><b>Différence entre justificatifs présents chez le bénéficiaire et ceux transmis à la Région :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la demande d'aide (DA)</li> <li>- à la demande de paiement (DP)</li> </ul> <p><u>Type de contrôles concernés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôles réalisés par la Région</li> <li>- contrôles et audits des corps de contrôle externes (C3OP, ASP, CDC, CE...)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>ANOMALIE PARTIELLE</b></p>	<p><u>Si erreur involontaire du bénéficiaire au niveau des PJ</u> =&gt; fausse déclaration non intentionnelle</p> <p>→ <b>Délai de régularisation</b> imposé par l'instructeur / le contrôleur au bénéficiaire.</p> <p>→ Corrections financières liée à la transmission des PJ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Si régularisation dans les délais : = <b>pas de correction financière</b></li> <li>● Si régularisation hors délai ou PJ non transmise(s) : = <b>retrait des dépenses</b> concernées</li> </ul>	<p><u>Acte = erreur involontaire du bénéficiaire</u></p> <p>Pas de pénalité additionnelle ni administrative ni financière</p> <p><u>Acte = suspicion de fraude</u> =&gt; caractère "intentionnel"</p> <p><b>Sanction administrative :</b></p> <p>Exclusion du bénéficiaire de l'accès à tous les dispositifs</p>

	<p><u>Barèmes similaires à la fausse déclaration :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- non intentionnelle (erreur)</li> <li>- intentionnelle (fraude)</li> </ul>	<p><b>Ou</b></p> <p><b>ANOMALIE CRITIQUE</b></p>	<p>La correction financière peut aller jusqu'au retrait total de l'aide si la pièce erronée impacte l'éligibilité du porteur ou du projet.</p> <p>→ <u>Spécificité dispositifs avec commande publique :</u></p> <p>Si la PJ concerne la procédure de commande publique, application des % <b>européens de corrections financières</b> liés à la commande publique systématiquement.</p> <p><u>Si fausse déclaration intentionnelle</u> = suspicion de fraude du bénéficiaire (faisceaux d'indices)</p> <p>→ <b>Retrait de l'aide via une décision de déchéance totale (à 100%)</b></p>	<p>FEADER pour 3 ans à compter de la date du constat</p> <p><b>Aucune sanction / pénalité financière supplémentaire</b></p>
<p><b>CONFLIT D'INTERETS</b></p>	<p><b>Situation de conflit d'intérêts du porteur avec plusieurs situations possibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conflit d'intérêts entre le bénéficiaire et le service instructeur ou contrôleur</li> <li>- conflit d'intérêts entre bénéficiaire et un ou plusieurs membre(s) d'une instance de sélection et/ou de programmation FEADER</li> </ul>	<p><b>ANOMALIE CRITIQUE</b></p>	<p><b>Refus ou retrait de l'aide (à 100%)</b></p> <p>→ En cas de conflit d'intérêts avéré</p> <p>→ Situation n'ayant pas fait l'objet d'une information par le porteur à la Région conformément à la procédure requise</p> <p><i>(cf note régionale sur la gestion des conflits d'intérêts)</i></p>	<p><b>Sanction administrative</b> → Si conflits d'intérêts avéré et non déclaré :</p> <p>Exclusion du bénéficiaire de l'accès à tous les dispositifs FEADER pour 3 ans à compter de la date de notification du refus de l'aide ou la date de décision de déchéance du dossier en fonction des situations</p> <p><b>Aucune pénalité financière supplémentaire</b></p>

<p><b>NON RESPECT</b></p> <p><b>REGLES</b></p> <p><b>COMMANDE PUBLIQUE</b></p>	<p>Règles liées à la commande publique (obligations européennes) non respectées</p> <p>→ Le bénéficiaire n'a pas respecté une ou plusieurs règles liées à la « commande publique »</p> <p>NB :</p> <p><i>Références aux lignes directrices européennes pour le cas de non-respect des règles liées à la commande publique sont indiquées en visa de la délibération du régime régional général "corrections - sanctions"</i></p>	<p><b>ANOMALIE CRITIQUE</b></p> <p><b>OU</b></p> <p><b>ANOMALIE PARTIELLE</b></p> <p>Selon les types de non-conformité précisés en annexe des directives UE</p>	<p><b>Application des barèmes européens de corrections financières réglementaires liés à la commande publique</b></p> <p>→ barèmes prévus par les lignes directrices de la Commission Européenne</p> <p><b>Si d'autres anomalies</b> relatives au code de la <b>commande publique sont détectées</b> lors de l'instruction des dossiers FEADER ou des contrôles opérés mais non précisées dans les lignes directrices européennes :</p> <p>→ Choix de la Région Pays de la Loire de s'en tenir strictement aux corrections indiquées dans les lignes directrices UE.</p>
--	--	---	--